

# Procès-verbal

ENVIRONNEMENT  
MAURICIE

Conseil régional  
de l'environnement Mauricie



## Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du conseil d'administration, tenue le 23 juin 2020, à Trois-Rivières.

### Personnes présentes

1. François Bellemare  
*Membre individuel*
2. Christiane Bernier  
*Membre individuelle*
3. Francis Clément  
*Organisme de bassins versants des rivières du  
Loup et des Yamachiche*
4. Pierre Deshaies  
*Organisme de bassins versants des rivières du  
Loup et des Yamachiche*
5. Sébastien Duchesne  
*Membre individuel*
6. Sylvie Gamache  
*Régie de gestion des matières résiduelles de la  
Mauricie*
7. Marcel Genest  
*Membre individuel*
8. Joan Hamel,  
*Coalition Eau Secours!*
9. Céline Khuu  
*Membre individuelle*
10. Gilles Lafrenière  
*CDEC de Trois-Rivières*
11. Karine Langlais  
*Membre individuelle*
12. André Lavoie  
*Roulons VERT*
13. Mitchell Marin  
*Membre individuel*
14. Mario Pellerin  
*CSN – Conseil central du cœur-du-Québec*
15. Keven Rousseau  
*SADC de la MRC de Maskinongé*
16. Mylène Vallée  
*Comité ZIP Les Deux Rives*
17. Lauréanne Daneau  
*Environnement Mauricie*
18. Maryse Fortin  
*Environnement Mauricie*
19. Thierry A.-Laliberté  
*Environnement Mauricie*
20. Christelle Legay  
*Environnement Mauricie*
21. Anthony Levac  
*Environnement Mauricie*



## 1. Ouverture de l'assemblée

14 h 30

*En cette période d'urgence sanitaire causée par la COVID-19, Environnement Mauricie soutient les mesures de prévention mises en place par notre gouvernement qui visent à protéger la santé des citoyens. C'est pourquoi nous tenons cette assemblée par visioconférence.*

Le président sortant, André Lavoie, souhaite la bienvenue et explique les modalités de cette rencontre aux membres et aux observateurs présents à l'assemblée générale annuelle.

## 2. Élection de la présidence et du secrétaire d'assemblée



### RÉSOLUTION : AGA 23-06-20-I

Il est résolu que soit élu André Lavoie comme président et que Maryse Fortin soit élue comme secrétaire de l'assemblée générale annuelle 2020.

Proposée par : Joan Hamel

Appuyée par : Gilles Lafrenière

Adoptée à l'unanimité

## 3. Vérification de la conformité de l'avis de convocation et du quorum

L'avis de convocation étant conforme aux règlements généraux et le quorum étant constaté, l'AGA 2020 est ouverte sous la présidence d'André Lavoie.



#### 4. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

André Lavoie procède à la lecture de la proposition d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle. Il est convenu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.



##### **RÉSOLUTION : AGA 23-06-20-II**

André Lavoie procède à la lecture de la proposition d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle. Il est convenu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Proposée par : Marcel Genest

Appuyée par : Gilles Lafrenière

Adoptée à l'unanimité

#### 5. **Lecture et adoption des procès-verbaux de l'assemblée générale annuelle 2018 et 2019**

Lauréanne Daneau explique que nous devons faire adopter à nouveau le procès-verbal de l'AGA 2018, car le proposeur de cette résolution n'était pas présent à cette assemblée, il n'avait donc pas la légitimité de le faire.

Comme tous les membres d'Environnement Mauricie ont reçu à l'avance les procès-verbaux des AGA 2018 et 2019, André Lavoie ne procède pas à la lecture de ceux-ci.





### RÉSOLUTION : AGA 23-06-20-III

Sans la lecture des procès-verbaux de l'assemblée générale annuelle 2018 et 2019, il est résolu de les adopter en bloc.

Proposée par : Joan Hamel

Appuyée par : Pierre Deshaies

Adoptée à l'unanimité

## 6. **Mot de la présidence**

Le président sortant, André Lavoie, mentionne que l'année 2019-2020 a été une année bien occupée avec plusieurs projets significatifs. Plusieurs changements ont aussi eu lieu en cours d'année. L'environnement a pris une place considérable durant les élections fédérales, signe que cet enjeu devient une préoccupation sociétale réelle.

On ne peut passer sous silence la récente pandémie de la COVID-19, qui nous force, comme société, à faire des choix différents. Ces changements sont peut-être l'aube d'une réflexion plus grande, plus respectueuse de l'environnement. Il espère sincèrement que ce sera le cas. D'ailleurs le ministre de l'Environnement vient d'annoncer qu'il va intégrer le comité de relance ce qui est une très bonne nouvelle.

Le président tient à annoncer que le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a un nouveau directeur général, Martin Vaillancourt, ancien directeur général du Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches; il en profite pour lui souhaiter beaucoup de succès et de plaisirs.



Il termine en remerciant le personnel, les membres du conseil d'administration, nos nombreux partenaires ainsi que tous ceux qui sont présents à cette AGA virtuelle.

## 7. **Dépôt et ratification du rapport annuel 2019-2020**

Le président d'assemblée, André Lavoie, laisse la parole à la directrice générale, Lauréanne Daneau. Cette dernière présente les principaux points du *Rapport annuel 2019-2020*, quant aux chargés de projet, ils exposent un de leur principal projet sur lequel ils ont travaillé cette année. Comme une copie de ce rapport a déjà été transmise aux membres de l'assemblée, ils ont eu l'occasion d'en prendre connaissance.

Lauréanne Daneau explique que la vision et les valeurs ont été modifiées au mois de mai dernier. Elle vous invite à visiter notre site Web pour découvrir leur nouveau libellé.



### **RÉSOLUTION : AGA 23-06-20-IV**

Après avoir pris connaissance du *Rapport annuel 2018-2019*, il est résolu de le ratifier

Proposée par : Mario Pellerin

Appuyée par : Gilles Lafrenière

Adoptée à l'unanimité



## 8. Dépôt et ratification des états financiers 2019-2020

Le président d'assemblée invite le trésorier sortant, Sébastien Duchesne, à présenter les états financiers annuels. Ce dernier mentionne que l'examen ne constitue pas un audit et, par conséquent, la firme comptable LGMC n'exprime pas une opinion d'audit sur ces états financiers.

Il présente les résultats d'exercice terminé le 31 mars 2020. Il explique les différents revenus et dépenses de l'exercice et termine en stipulant qu'Environnement Mauricie a réalisé un excédent des produits sur les charges de 49 423 \$.

- *Question :*

**Question :** *À l'instar des OBV, Environnement Mauricie reçoit du financement du MELCC. Ce dernier n'exige-t-il pas que vous lui rendiez des comptes en présentant, de façon distincte des autres projets, les dépenses engagées grâce à la subvention statutaire ?*

**Réponse :** *Aucune obligation de ce type n'est mentionnée dans l'entente signée avec le ministère.*

Le trésorier sortant poursuit sa présentation sur l'évolution des actifs nets. Il mentionne que le fonds de réserve s'élève à 25 000 \$ et que les actifs nets non affectés s'élèvent à la fin de l'exercice à 49 423 \$ pour un avoir total de 174 425 \$.

Le trésorier poursuit avec la présentation du bilan. Il explique les grandes différences avec l'an passé : les créances s'élèvent à 31 085 \$ et les apports reportés à 24 563 \$; ces deux sommes sont reliées en grande partie aux projets, Par notre propre énergie (PNPÉ-3) et le projet Économie circulaire Mauricie + (ECM+).



Il termine avec la présentation du flux de trésorerie et des notes complémentaires 3, 8 et 11. La présentation du flux de trésorerie désigne les mouvements de liquidité entrants ou sortants entre la fin au 31 mars 2019 et 2020 ; l'encaisse à la fin de l'exercice s'élève à 183 842 \$.



**RÉSOLUTION : AGA 23-06-20-V**

Après avoir pris connaissance des états financiers 2019-2020, il est résolu de les ratifier.

Proposée par : Sébastien Duchesne

Appuyée par : Mario Pellerin

Adoptée à l'unanimité

## **9. Présentation et ratification du plan d'action 2020-2021**

Le président d'assemblée, André Lavoie, laisse la parole à la directrice générale, Lauréanne Daneau. Cette dernière mentionne que le volet 1 du plan d'action 2020-2021 découle du plan stratégique 2020-2023 dans lequel 4 axes ont été définis. Elle présente le volet 1 ainsi que le volet 2 sur lequel nous retrouvons les projets et activités qu'entend réaliser l'équipe.



**RÉSOLUTION : AGA 23-06-20-VI**

Après avoir pris connaissance du plan d'action 2020-2021, il est résolu de les ratifier.

Proposée par : Marcel Genest

Appuyée par : Gilles Lafrenière

Adoptée à l'unanimité



## 10. Présentation et ratification des prévisions budgétaires 2020-2021

Le trésorier sortant, Sébastien Duchesne, précise que les prévisions budgétaires de l'Organisme ont été préparées en tenant compte de la crise sanitaire que nous vivons présentement. Nous prévoyons une diminution des revenus et des dépenses sur ce qui était envisagé avant cette pandémie. Il présente de façon détaillée les prévisions budgétaires pour l'année 2020-2021.

### Revenus

La subvention statutaire de 200 000 \$ est identique à l'an passé, des produits divers de 7 815 \$, des revenus de projets de 128 124 \$ et de services de 41 331 \$ pour un revenu total de **377 270 \$**.

### Dépenses

La plus grosse dépense de l'Organisme reste la charge salariale 192 540 \$ qui est suivie par les frais de projets et de services 143 735 \$ et afin de faciliter la gestion de l'organisme, un 10 % d'imprévu de 39 418 \$ a été ajouté; en additionnant les autres comptes, le total des dépenses s'élève à **433 599 \$**.

### Budget équilibré

Afin d'équilibrer le budget, l'Organisme s'approprie une somme de **56 329 \$** du surplus non affecté. Le budget présenté est équilibré.



### RÉSOLUTION : AGA 23-06-20-VII

Après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2020-2021, il est résolu de les ratifier.

Proposée par : Mylène Vallée

Appuyée par : Gilles Lafrenière

Adoptée à l'unanimité





## 11. Nomination de la firme de vérification comptable

Le trésorier sortant, Sébastien Duchesne, recommande aux membres présents à l'assemblée de reconduire le mandat de la vérification comptable à la firme LGMC pour l'année 2020-2021.



### RÉSOLUTION : AGA 23-06-20-VIII

Il est résolu que la firme comptable LGMC soit le vérificateur comptable qui procédera à l'examen comptable pour l'année financière 2019-2020.

Proposée par : Sébastien Duchesne

Appuyée par : Joan Hamel

Adoptée à l'unanimité

## 12. Proposition de modification des règlements généraux

Le président d'assemblée, André Lavoie, explique que cette proposition de modification des règlements généraux est apparue nécessaire à la suite de la période d'urgence sanitaire que nous vivons présentement.

La directrice générale, Lauréanne Daneau, stipule que la tenue de l'assemblée générale annuelle peut avoir lieu électroniquement, mais qu'il serait tout de même opportun de donner à l'Organisme une marge de manœuvre dans l'éventualité qu'un nouvel événement exceptionnel empêche la tenue de l'assemblée dans les délais prescrits. Elle procède à la lecture du nouveau libellé du point 3.2 Assemblée générale des règlements généraux.



## Nouveau libellé

L'assemblée générale annuelle d'Environnement Mauricie doit être convoquée dans un délai de trois (3) mois suivant la fin de l'exercice financier fixée au 31 mars de chaque année.

Dans un contexte exceptionnel, le conseil d'administration peut décider de convoquer l'AGA dans un plus long délai.



### RÉSOLUTION : AGA 23-06-20-IX

Après avoir pris connaissance de la modification proposée au point **3.2 Assemblée générale** des règlements généraux, il est résolu de l'adopter.

Proposée par : Mylène Vallée

Appuyée par : Pierre Deshaies

Adoptée à l'unanimité

- *Commentaire :*

**Commentaire :** Un décret ministériel autorise déjà un délai maximal de 4 mois pour tenir une AGA.

**Réponse :** Lauréanne Daneau partagera avec Francis Clément de l'information qu'Environnement Mauricie a reçue à ce sujet.

## 13. Affaires nouvelles

Par manque de disponibilité, Mitchell Marin annonce qu'il doit quitter ses fonctions d'administrateurs au sein d'Environnement Mauricie. Il précise qu'il a été heureux d'avoir pu travailler au sein d'Environnement Mauricie et lui souhaite bonne chance.



## 14. Nomination du président et du secrétaire d'élection

Avant de procéder à l'élection du président et du secrétaire d'élection, le président d'assemblée, André Lavoie, explique que le principal rôle du conseil d'administration est de s'occuper des orientations stratégiques de l'Organisme.



### RÉSOLUTION : AGA 23-06-20-X

Il est résolu que Sébastien Duchesne soit le président d'élection et que Maryse Fortin soit la secrétaire d'élection.

Proposée par : Mario Pellerin

Appuyée par : André Lavoie

Adoptée à l'unanimité

## 15. Élection des administrateurs

Le président d'élection, Sébastien Duchesne, procède à la mise en candidature et aux élections pour les sièges pairs et les sièges vacants. Le président d'élection mentionne que nous avons reçu des bulletins de mise en candidature. Il invite les représentants intéressés de chaque catégorie à siéger au conseil d'administration à soumettre leur candidature pour pourvoir les postes.

Dans la catégorie **Organismes environnementaux**, trois (3) sièges sont à combler. La proposition de candidature est la suivante :



CANDIDAT	PROPOSÉ PAR	ACCEPTÉ
<b>André Lavoie</b> Roulons Vert	l'assemblée	OUI/ÉLU

La période de mise en candidature étant terminée pour cette catégorie, le candidat est déclaré élu par acclamation pour deux ans. Il reste deux (2) sièges vacants.

- *Commentaire :*

**Commentaire :** *Peut-on vous soumettre des candidatures en cours d'année pour combler les postes vacants ?*

**Réponse :** *Le conseil d'administration ne peut entreprendre une démarche pour pourvoir les postes vacants au cours de l'année. Toutefois, une AGA extraordinaire pourrait être organisée pour intégrer de nouveaux administrateurs aux postes vacants. Alors, oui, des personnes intéressées peuvent signaler leur intérêt.*

Dans la catégorie **membre socio-économique**, il y a quatre (4) sièges à combler dont deux (2) maximum peuvent être comblés par un membre individuel. Comme trois (3) des quatre (4) candidatures reçues et proposées sont des membres individuels, nous devons procéder à un vote secret électronique. Celui-ci est précédé de la présentation de tous les candidats membres individuels en lice. Le scrutin étant terminé, les candidates élues de cette sous-catégorie sont dévoilées.

CANDIDATS – MEMBRES INDIVIDUELS	PROPOSÉ PAR	ACCEPTÉ
<b>Céline Khuu</b>	l'assemblée	OUI/ÉLUE
<b>Karine Langlais</b>		OUI/ÉLUE
<b>François Bellemare</b>		OUI/NON ÉLU



Deux (2) sièges étaient réservés aux organismes dans cette catégorie. La proposition de candidature est la suivante :

CANDIDAT	PROPOSÉ PAR	ACCEPTÉ
<b>Angéline Fourchaud</b> Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice	l'assemblée	OUI/ÉLUE

La période de mise en candidature étant terminée pour cette catégorie, les candidates en lice sont déclarées élues par acclamation pour deux ans. Il reste un (1) siège vacant.

Dans la catégorie **Gouvernance locale ou régionale**, il y a un (1) siège à combler. Comme aucune candidature n'a été reçue et proposée, nous terminons la période de mise en candidature dans cette catégorie. Il reste donc un (1) siège vacant.

Comme tous les membres présents ne désirent plus soumettre de candidatures supplémentaires, la période d'élection est terminée.

Le président sortant, André Lavoie, félicite tous les membres du conseil d'administration pour leur nomination.



## Liste des membres du conseil d'administration pour l'année 2020-2021

No SIÈGE	NOM
<b>Organismes environnementaux</b>	
1	Mylène Vallée – Comité ZIP Les Deux Rives
2	
3	Pierre Deshaies – Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche
4	
5	Stéphanie Chabrun – Bassin Versant Saint-Maurice
6	André Lavoie – Roulons VERT
7	Cindy Provencher – Fondation Trois-Rivières pour un développement durable
<b>Membre socio-économique</b>	
8	Céline Khuu – Membre individuelle
9	
10	Karine Langlais – Membre individuelle
11	Sébastien Duchesne – Membre individuel
12	Angéline Fourchaud – Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice
<b>Gouvernance locale ou régionale</b>	
13	Sylvie Gamache – Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
14	

### Hommages aux membres sortants

La directrice générale, Lauréanne Daneau, tient à profiter de cette tribune pour souligner la contribution des trois (3) membres sortants du conseil d'administration.

Mylène Vallée rend hommage à Joan Hamel, 1<sup>re</sup> vice-présidente, Sébastien Duchesne à Mitchell Marin, administrateur, et Pierre Deshaies à



Maude-Amie Tremblay, administratrice. Tous sont unanimes pour souligner leur grand apport, implication et dévouement ainsi que la joie qu'ils ont eue à travailler avec eux tout au long de ces années.

**Joan Hamel** est impliquée dans son milieu ; elle réussit à avoir un impact afin de faire avancer les choses « les babines suivent les bottines ». Elle a donné de nombreuses heures de son temps pour améliorer la gouvernance de l'Organisme, quelques exemples : comité de gouvernance, évaluation de la gouvernance, comité d'embauche.

**Mitchell Marin**, on retiendra de lui, ses envolées lyriques lors de ses interventions concernant la Centrale Nucléaire de Gentilly-2; le dossier de déclassement de cette centrale lui tenait vraiment à cœur. Durant toutes ces années, il a occupé le poste d'administrateur, de vice-président et de président.

**Maude-Amie Tremblay** a un fil conducteur dans son cheminement professionnel celui de la « santé ». Elle est d'ailleurs l'auteure de plusieurs publications à ce sujet. Durant toutes ces années d'implication pour la cause de la santé et de l'environnement, nous avons pu admirer sa simplicité, son écoute attentive, son respect, son intelligence affective et la pertinence de ses saines interrogations qui nous ont enrichis et façonnés.

Merci aux trois (3) administrateurs pour tout ce temps qu'ils ont consacré à tous, pour leurs idées et principes en ayant toujours en tête notre mission. Vous serez toujours les bienvenus chez Environnement Mauricie.

## 16. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 14 h 30.

---

Maryse Fortin, secrétaire

